



## REGLEMENT SPORTIF PARTICULIER

# *47<sup>ème</sup> Rallye Tout Terrain Jean de la Fontaine « Ville de Soissons » Les 20-21-22 mai 2022*



## PROGRAMME - HORAIRES

Réception du permis d'organiser : Parution du Règlement et Ouverture des engagements

Le 9 mai 2022	00 h 00	Clôture des engagements tous Concurrents
Du 19/05 au 20/05/2022		Vérifications administratives obligatoires : Lors de la distribution du carnet d'itinéraire le jeudi 19 mai 2022 de 8h00 à 18h30 et le vendredi 20 mai 2022 de 8h00 à 12h00 à la Salle des fêtes de Fère en Tardenois, salle Local Jeunes - rue Paul Claudel 02130 FERRE EN TARDENOIS. Les concurrents y recevront les documents et stickers nécessaires à l'identification de leur voiture.
Le 20 mai 2022	16h00 à 19h30	Vérifications techniques - Place du Mail - Soissons
Le 20 mai 2022	15h00 à 16h00	Vérifications techniques facultatives des voitures Place du Mail - Soissons
Le 20 mai 2022	18h00	1ère Réunion du Collège – Salle Simone Veil 4 Rue Pétrou Labarre- 02200 Soissons
Le 20 mai 2022	20h30	Publication des équipages admis au départ. Ordre et heures de départs 1ère étape. Panneau d'affichage - Place du Mail - Soissons
Le 21 mai 2022	9h00	Départ du rallye, sortie parc fermé - Soissons
Le 21 mai 2022	19h33	Arrivée 1 <sup>er</sup> étape entrée parc fermé - Soissons
Le 21 mai 2022		Affichage des résultats partiels de la 1ère étape et ordre et heures de départ de la 2ème étape Au plus tard 30 mn après l'arrivée du dernier concurrent Panneau d'affichage - Place du Mail - Soissons
Le 22 mai 2022	8h00	Départ 2 <sup>ème</sup> étape, sortie parc fermé - Soissons
Le 22 mai 2022	16h45	Arrivée 2 <sup>ème</sup> étape, entrée parc fermé - Soissons
Le 22 mai 2022		Affichage du classement provisoire : Au plus tard 30 mn après l'arrivée du dernier concurrent Panneau d'affichage - Place du Mail - Soissons
Le 22 mai 2022		Remise des prix sur le Podium Parc Fermé Soissons

## ARTICLE 1P. ORGANISATION

L'ASA 02 organise les 20-21-22 mai 2022, en qualité d'organisateur administratif et l'écurie Jean De la Fontaine en qualité d'organisateur technique, le 47ème Rallye Tout Terrain Jean De La Fontaine « Ville de Soissons » à Participation Etrangère Autorisée.

### 47ème Rallye Tout Terrain Jean De La Fontaine « Ville de Soissons »

Les organisateurs s'engagent à respecter l'ensemble de la réglementation applicable à l'événement prévu et notamment le titre Ier des prescriptions générales édictées par la FFSA

Le présent règlement a reçu le permis d'organisation de la FFSA N° 185 en date du 3 mars 2022

#### Comité d'organisation :

Président : LEMIRE Thomas

Vice-Présidents : CARMEL Philippe et LAFLEUR Sébastien

Secrétaire : NIVAL Anita

Trésorière : PICHELIN Martine

Secrétariat pendant le Rallye:

Salle Simone Veil

4 Rue Pétrot Labarre- 02200 Soissons

Tel : 03-21-81-47-19

Permanence du rallye :

Salle Simone Veil

4 Rue Pétrot Labarre- 02200 Soissons

Tel : 03-21-81-47-19

#### 1.1P. OFFICIELS

FONCTION	NOM	PRENOM	N° LICENCE	CODE ASA
Observateur	PINSON	Jean Yves	17694	1101
Président de collège	ROGER	Jean Marc	3257	0114
Membre du collège	BLAMPAIN	Yves	197446	0102
"	MISSWALD	Jean	2212	0108
Directeur de course	GRESSIER	Julien	161113	0112
Directeur de course adjoint	MARIE	Franck	5847	1318
Directeur de course géolocalisation	BOIVENT	Morgan	254816	0116
Directeur de course adjoint / délégué ES	PICHELIN	Martine	18416	0111
	NARGUET	Annick	1585	0101
"	LEOBET	Colette	7042	0108
Directeur de course ES	POINSENET	Pascal	8910	0325
	LEGRAND	Guillaume	220796	1307
"	LACHERE	Mickael	58236	0112

Tricolore	LANGLET	François	1559	0102
OTT	LANGLET	Mathieu	122227	0101
Damier	DANIEL	Gilles	2462	0101
Commissaire technique délégué FFSA	VERRON	Sébastien	46757	1714
Commissaires techniques	THILMANY	Régis	110645	0111
''	LEBEAU	Michel	8842	0101
''	SCHIEPTES	Mickael	56540	0116
''	COURTIN	Philippe	42190	1504
''	MAIRE	Jean-Marie	29577	1010
''				
Chargé des relations avec les concurrents	ROUX	Gilles	1482	1504
''	GREUET	Gilles	2653	1429
Juges de faits et responsable de la publicité	DESCHAMPS	Jean Pierre	5545	0111
Responsable Parc Fermé	DORPE	Olivier	316076	0116
Médecin PC	RAYNAUD	Pierre Joseph	157837	0111
Chronométrateur responsable	ROLLET	Julien	223716	0308
Chargé relation presse	GUILLON	Gilles		

### 1.2P. ELIGIBILITE

Le **47<sup>ème</sup> Rallye Tout Terrain Jean De La Fontaine « Ville de Soissons »** compte pour :

- Le Championnat de France des Rallyes Tout Terrain pour les pilotes et copilotes du groupe T1A –T3 –T3 FIA – T4 FIA
- Le Trophée Rallye 4x4 pour les pilotes et copilotes des groupes T2, T2B, T2B+
- Le challenge 2 roues motrices pour les pilotes et copilotes du groupe T1B
- Challenge SSV pour les pilotes et copilotes du groupe SSV

### 1.3P. VERIFICATIONS

Les équipages engagés pourront consulter leur heure de convocation aux vérifications administratives sur le site internet :

[www.rallyejeandelafontaine.fr](http://www.rallyejeandelafontaine.fr)

Vérifications administratives : le 19 mai 2022 de 8h00 à 18h30 et le 20 mai 2022 de 8h00 à 12h00 – Salle des fêtes de Fère en Tardenois, salle Local Jeunes - rue Paul Claudel 02130  
FERE EN TARDENOIS

Vérifications techniques : le 20 mai 2022 de 16h00 à 19h30 – Place du Mail - Soissons

## **Les concurrents devront présenter aux contrôles administratifs :**

- L'**original** des licences, permis de conduire et passeport technique.
  - Une copie d'un relevé Bancaire ou IBAN ainsi que l'ordre du bénéficiaire des prix.
  - Pass-vaccinal ou protocole obligatoire en vigueur en date du meeting.
- Les vérifications finales seront effectuées : DIESELEC - Av Raymonde Fiolet -02200 Soissons  
Taux horaire : 60 euros TTC

## **ARTICLE 2P. ASSURANCES**

Conformément au règlement FFSA

## **ARTICLE 3P. CONCURRENTS ET PILOTES**

### 3.1P. Demande d'engagement - Inscriptions

#### 3.1.5P.

Tout concurrent qui désire participer au 47ème Rallye Tout Terrain Jean De La Fontaine « Ville de Soissons » doit adresser à l'ASA 02 la demande d'engagement ci-jointe dûment complétée avant le 9 mai 2022 minuit (cachet de la poste faisant foi).

#### **LAFLEUR Sébastien**

7, rue des Pâquerettes – Lotissement des grands prés - 02130 Fère en Tardenois  
TEL 06-18-25-13-18 / MAIL : sebastien0220@hotmail.fr

#### 3.1.11.1P.

Les droits d'engagement sont fixés :

- Avec la publicité facultative des organisateurs : **550 euros**
- Sans la publicité facultative des organisateurs : **1050 euros**

#### 3.1.12P.

La demande d'engagement ne sera acceptée que si elle est accompagnée du montant des droits d'engagement à l'ordre de L'Ecurie Jean de la Fontaine.

### 3.3P : Ordre de départ

Conforme au règlement du championnat de France des rallyes tout terrain

### 3.3.2 P : Attribution des numéros

Conforme au règlement du championnat de France des rallyes tout terrain

## **ARTICLE 4P. VOITURES ET EQUIPEMENTS**

Conforme au règlement technique des rallyes tout terrain FFSA

### 4.3 P Assistance

Conforme au règlement standard FFSA.

#### 4.6 P Identification des voitures

Conforme au règlement standard FFSA.

#### 4.8 P Géolocalisation

La mise en place de la géolocalisation doit être regardée comme une mesure de sécurité obligatoire, au même titre qu'un harnais ou autre. Elle est donc obligatoire.

Pendant toute la durée du Rallye, les voitures devront **obligatoirement** être équipées d'un traceur qui leur sera remis au contrôle technique avant l'épreuve contre une caution (en chèque ou en espèces de **200€**).

Cette caution sera rendue à la restitution selon les instructions qui seront remises en même temps que le traceur.

La ligue s'engage à rendre la caution, même en cas de destruction totale ou partielle du traceur suite à un **accident** survenu pendant le rallye.

**Aucune location n'est à prévoir.** Les coûts de fonctionnement sont supportés par l'organisateur et la ligue.

Le matériel de fixation devra être installé selon les directives qui seront données. Il n'y a pas lieu de prévoir des branchements, ces traceurs étant autoalimentés pour toute la durée du rallye.

Pendant toute la durée du rallye, tout concurrent surpris en n'ayant pas son traceur en place ou ayant percé le film de protection sera sanctionné par le collège des commissaires sportifs, sanction pouvant aller jusqu'à l'exclusion.

### ARTICLE 5P. PUBLICITE

Les publicités obligatoires ou facultatives seront communiquées par un additif de l'organisateur aux vérifications administratives.

### ARTICLE 6P. SITES ET INFRASTRUCTURES

#### 6.1P. Description

Le 47ème Rallye Tout Terrain Jean De La Fontaine « Ville de Soissons » représente un parcours total 392.85 km, dont 266.30 km de liaison.

Ce rallye est divisé en 2 étapes et 5 sections et comporte 11 épreuves spéciales d'une longueur totale de 126.55 km de spéciales.

Les épreuves spéciales sont :

- |                         |             |                            |
|-------------------------|-------------|----------------------------|
| Etape 1 – Section 1-2-3 | - ES 1-4 :  | Condé (7.7 km)             |
|                         | - ES 2-5 :  | Chassemy (14.9 km)         |
|                         | - ES 3 :    | Celles (9.1 km)            |
|                         | - ES 6 :    | Condé - Celles (16.9 km)   |
| Etape 2 – Section 4-5   | - ES 7:     | Chery (9.7 km)             |
|                         | - ES 8-10 : | Villers (9.1 km)           |
|                         | - ES 9 :    | Mareuil (8.5 km)           |
|                         | - ES 11:    | Chery - Mareuil (18.95 km) |

## 6.2P. RECONNAISSANCES

Conforme au règlement du championnat de France des rallyes tout terrain.

### 6.2.6P

Les reconnaissances auront lieu : de **08 h à 19 h le jeudi 19 mai 2022**  
**et de 08 h à 16h le vendredi 20 mai 2022**

Une reconnaissance en convoi, encadrée par des véhicules de l'organisation, sera mise en place le **Vendredi 20 Mai 2022**. Le rendez-vous est face au Centre Culturel - Place du Mail à **Soissons pour 9 h 00**  
(Reconnaissance conditionnée par la météo).

## **ARTICLE 7 - DEROULEMENT DU RALLYE**

### 7.1.8P

Le road book sera distribué de 8:00 à 18:30 le jeudi 19 mai 2022  
de 8:00 à 12:00 le vendredi 20 mai 2022

Salle des fêtes de Fère en Tardenois, salle Local Jeunes - rue Paul Claudel  
02130 FERRE EN TARDENOIS

Ainsi que les 2 autocollants par voiture engagée qui devront être apposés sur les véhicules de reconnaissance.

### 7.2P Disposition générales relatives aux contrôles :

#### 7.2.11P

Les commissaires devront porter un signe distinctif : Chasuble, combinaison...etc

#### 7.5.16P

Le calcul des éventuels temps forfaitaires sera proposé par la direction de course au collège des commissaires sportifs et il pourra utiliser les informations exploitables de la géolocalisation. Si ce n'est pas possible, les méthodes habituelles seront utilisées.

#### 7.5.17.1P

##### **Abandons**

Tout concurrent abandonnant, sur les secteurs de liaison ou dans une ES

**Doit signaler son abandon**, le plus rapidement possible, **au PC** dont le numéro de téléphone est :

**03-21-81-47-19**

#### 7.5.17.2P

Les traceurs (Géolocalisation) sont pourvus d'un bouton « **panic** ». Ce bouton ne peut être utilisé que pour une demande **d'aide médicale grave**, à l'exclusion de toute autre demande. En actionnant ce bouton, le concurrent doit avoir conscience que l'ES sera arrêtée et que les secours seront envoyés immédiatement.

**Si ce point n'est pas respecté, le concurrent encoure une sanction pouvant aller jusqu'à la demande de traduction de l'intéressé devant la commission de discipline de la FFSA par le directeur de course et/ou le collège des commissaires sportifs**

#### 7.6. P Parc Fermé

Les voitures ne disposant pas de porte étanche (Filet) ou les voitures SSV sont autorisées à mettre une bâche sur la voiture pour la protéger des éventuelles intempéries.

## **ARTICLE 8P. RECLAMATION - APPEL**

Conforme au règlement standard FFSA.



## ARTICLE 9P. CLASSEMENTS

Conforme au règlement du championnat de France des Rallyes Tout-terrain.

## ARTICLE 10P. PRIX

### 10.1 P : Remise des prix

La remise des prix se déroulera le Dimanche 22 mai 2022 sur le Podium Place Mail 02200 SOISSONS, après l'arrivée du dernier concurrent sur le classement final provisoire de l'épreuve.

Les chèques de récompenses seront envoyés par la poste ultérieurement ou par virement. (Merci de joindre un RIB ou IBAN avec votre feuille d'engagement).

Prix en espèces (pour un total distribuable de **9 865 €**)

### **80 équipages partants**

**Le montant des primes distribuées sera calculé en fonction du nombre de partants**

Exemple

- \* Pour + 100 partants le montant distribué sera égal à la somme indiquée + 20 %
- \* Pour + 60 partants le montant distribué sera égal à la somme indiquée - 20%...etc

Primes d'arrivée	1er	2ème	3ème	4ème	5ème	6ème	7ème	8ème	Total	
Scratch : Néant										
4 Groupes (T1A /T3/T4 confondu) – (T1B) - (T2/T2B et T2B+ confondu) -(SSV) -										
Si au moins 5 partants	400 €	300 €	240 €						3760 €	
Si au moins 10 partants				170 €	150 €				1280 €	
Si au moins 15 partants						135 €	100 €	65 €	1200 €	
Classe (T3/1A, et T3/1B et classe S inclus) Nbre de classes	20									
Si au moins 3 partants	65 €								1300 €	
Si au moins 5 partants		40 €							800 €	
Si au moins 7 partants			35 €						700 €	
									Total	9040 €
									Prime à la participation (825 €)	9865 €

**Les Prix de classe ne sont pas cumulables avec les prix arrivée groupes**

**Les prix de groupes et de classes sont attribués s'il y a minimum 5 partants dans le groupe et 3 partants dans la classe**

### **PRIME AUX ADHERENTS ECURIE JEAN DE LA FONTAINE**

Chaque membre d'équipage (Pilote et/ou copilote) adhérent à l'Ecurie Jean de la Fontaine (Carte club) se verra attribué une prime de 20€ chacun à condition de figurer sur la liste des admis au départ du 47ème Rallye TT Jean de la Fontaine « Ville de Soissons »

## **PRIME DE PARTICIPATION (TOTAL 825 €)**

Elle est destinée à tous les équipages participant au Rallye JDLF 2022  
Elle n'est attribuée qu'en fonction du classement dans chaque spéciale concernée comme suit :

### **Samedi 21 mai 2022**

- 12ème temps T1A / T3 / T4	de la spéciale n° 1	75 €
- 7ème temps T1B	de la spéciale n° 2	75 €
- 8ème temps SSV	de la spéciale n° 3	75 €
- 5ème temps T2	de la spéciale n° 4	75 €
- 18ème temps T1A / T3 / T4	de la spéciale n° 5	75 €
- 3ème temps T1B	de la spéciale n° 6	75 €

### **Dimanche 22 mai 2022**

- 4ème temps SSV	de la spéciale n° 7	75 €
- 2ème temps T2	de la spéciale n° 8	75 €
- Avant dernier T1A / T3 / T4	de la spéciale n° 9	75 €
- Avant dernier T1B	de la spéciale n° 10	75 €
- Avant dernier SSV	de la spéciale n° 11	75 €

Cette prime est conservée en cas d'abandon par la suite.

Tout équipage recevant une pénalité sur le spécial donnant droit à la prime, annule l'attribution de celle-ci.

En cas d'annulation ou de neutralisation des spéciales, les primes de participation des ES concernées ne seront pas attribuées.

Lors de l'engagement, merci de préciser de manière lisible le nom (individu ou association) et l'adresse du destinataire. Tout chèque retourné pour raison « n'habite pas à l'adresse indiqué » ne sera pas renvoyé.

## **COUPES**

- 1 coupe aux 10 premiers du classement du Championnat de France
- 1 coupe aux 10 premiers du Trophée Rallye 4 x 4
- 1 coupe aux 10 premiers du Challenge 2 Roues motrices
- 1 coupe aux 5 premiers SSV

Cette liste n'est pas limitative et d'autres coupes, lots ou prix en espèces pourront être distribués.

Les coupes ne sont pas cumulables

Selon les évolutions de la crise sanitaire, la présente remise des prix peut être annulée par un additif de l'organisation afin de lever d'éventuelle contrainte financière de l'épreuve.